

## Règlement numéro 2019-03

### **Règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage F4 dans les zones F104 – F116 et F117**

---

ATTENDU QUE la municipalité d'Aumond est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 160 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut modifier son Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., ch. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis que l'usage F4 doit être ajouté dans les zones F104 – F116 et F117 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 2 octobre 2019 ;

ATTENDU QU' une séance de consultation publique sera tenue le 6 novembre 2019;

ATTENDU QU' une copie du présent projet de règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Charron, et il est résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement 160 comme suit :

#### **Article 1 – Préambule**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

## **Article 2 – Ajout d’usage**

L’usage F4 est ajouté aux usages permis dans les zones F104 – F116 et F117.

## **Article 3 – Définition de l’usage F4**

La définition de l’usage F4 est inscrite à l’article 2.3.4.6.4 du règlement numéro 160, règlement de zonage de la municipalité d’Aumond.

## **Article 4 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Alphée Moreau  
Maire

---

Julie Cardinal  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le	2 octobre 2019
Premier projet de règlement adopté le	2 octobre 2019
Assemblée publique aux fins de consultation	6 novembre 2019
Deuxième projet de règlement adopté le	6 novembre 2019
Tenue de registre	6 novembre 2019
Règlement adopté le	6 novembre 2019
Certificat de conformité de la MRCVG	21 janvier 2020
Avis public et entrée en vigueur	4 février 2020